

Acheter un vélo avec son entreprise

## Description

Acheter un vélo avec son entreprise ne permet pas seulement de se déplacer de manière plus écologique. Un tel projet est aussi fiscalement avantageux. Il présente un intérêt aussi bien pour la [société](#) que le salarié. Avant de le concrétiser, il faut bien se renseigner sur le type de bicyclette qu'il est possible de choisir. Il est tout aussi important de s'informer sur les avantages sociaux et fiscaux auxquels on peut prétendre.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

## Pourquoi et comment acheter un vélo avec son entreprise ?

En plus de réduire son empreinte carbone, acheter un vélo avec son entreprise réduit la sédentarité. Le [dirigeant](#) peut proposer une flotte pour les déplacements professionnels. Une telle décision améliore aussi la santé des travailleurs. Permettant d'éviter les embouteillages, elle fait bénéficier également d'un gain de temps considérable et diminue le stress auquel ils s'exposent au quotidien, ce qui **réduit le taux d'absentéisme**.

**Bon à savoir** : selon les cas, il peut être encore plus avantageux de combiner le vélotaf avec l'utilisation d'autres moyens de transport fiscalement avantageux, comme le métro et l'autobus.

Cependant, l'entreprise doit disposer de liquidités pour réaliser le projet. Le coût à prévoir dépendra surtout du nombre et du type de vélo qu'elle souhaite acheter. Il convient de bien comprendre qu'il s'agit de **proposer un véhicule de fonction**.

**Bon à savoir** : si l'entreprise se contente d'offrir un vélo à chaque travailleur, il s'agira d'un avantage en nature et non d'un véhicule de fonction.

Pour disposer d'une flotte de vélos, l'employeur a le choix d'opter pour l'**achat en leasing**. Mais il a la possibilité de n'effectuer aucune acquisition en collaborant avec des marketplaces spécialisées ou entreprises intermédiaires. Cette option présente

également de nombreux avantages tant pour la société que pour le salarié.

Ce dernier peut se rendre en magasin pour tester plusieurs vélos et choisir le modèle (de ville, pliant, etc.) qu'il préfère. Il profitera des avis d'un spécialiste dans le cadre de la démarche. De plus, l'assurance est proposée en option. Et **les services d'entretien et d'assistance sont compris dans l'offre**. Cette dernière étant prise en charge partiellement par l'entreprise, le prix est particulièrement avantageux pour le salarié.

**À noter** : n'étant pas considéré comme un [avantage en nature](#), le vélo ne sera pas imposable sur le revenu.

En plus de n'avoir aucune flotte à gérer, l'employeur bénéficie aujourd'hui d'une **réduction d'impôts équivalente à 25 % des frais qu'il a engagés** pour la location ou l'achat des vélos, en passant par les entreprises intermédiaires. Une gestion administrative simple compte également parmi les principaux avantages de cette solution. En effet, tout est pris en charge par le prestataire.

**Bon à savoir** : acheter un vélo avec son entreprise permet de prétendre à des aides locales s'il s'agit d'un modèle électrique.

## Quels sont les avantages offerts à l'entreprise pour l'achat de vélos ?

Comme cité précédemment, acheter un vélo avec son entreprise procure **divers avantages à l'employeur**. Le bonus écologique, une aide financière accordée sous certaines conditions par l'État figure dans la liste.

### La réduction de l'IS pour une mise à disposition pour les salariés

Pour le dirigeant, la **réduction d'impôt de 25 % des frais générés** compte également parmi les principaux avantages d'acheter un vélo avec son entreprise. Elle s'applique sur l'IS dû par cette dernière.

### Le bonus vélo

Il s'agit d'une **aide nationale encourageant la mobilité propre**. Aujourd'hui, elle concerne aussi bien les vélos d'occasion que les modèles neufs commercialisés par un vendeur professionnel. Toute personne morale peut en bénéficier sous certaines conditions :

- Entreprise ;
- Collectivité ;
- [Association](#).

**Bon à savoir** : les personnes physiques majeures sont également éligibles à cette mesure de financement. Cependant, elles ne peuvent bénéficier de l'aide qu'une seule fois.

Dans tous les cas, le vélo ne doit pas être cédé par l'acheteur dans l'année suivant son achat. Et il faut qu'un **identifiant unique** soit inscrit sur son cadre. D'autre part, il est interdit d'opter pour un modèle équipé d'une batterie au plomb.

Concernant le montant de l'aide, il **s'élève à 40 % du coût d'achat dans la limite de 1000 euros** pour une entreprise. Pour en bénéficier, il est nécessaire de réunir quelques pièces justificatives, dont la liste dépend de la situation du demandeur. Une copie de la facture d'achat du vélo en fait partie.

**À noter** : une copie de l'avis d'imposition de l'année qui précède l'acquisition du vélo compte également parmi les pièces justificatives à prévoir.

**Dans le cas où le demandeur ne remplirait pas les conditions pour bénéficier du bonus** écologique, il lui est conseillé de s'informer auprès des collectivités territoriales desquelles il dépend (sa région, son département, sa ville). Ces dernières sont nombreuses à proposer des aides pour l'acquisition d'un vélo.

Il faut savoir également qu'outre le bonus écologique, une autre aide de l'État est accessible à des personnes morales et personnes physiques qui s'engagent à rendre un véhicule polluant (par exemple camionnette) et à en acquérir un autre moins polluant (vélo cargo, vélo électrique, etc.). Il s'agit de la **prime à la conversion**.

## Comment choisir entre l'achat et le leasing ?

Comme cité précédemment, l'entreprise peut acheter directement les vélos si elle dispose suffisamment de liquidités pour réaliser son projet. Mais elle a également la possibilité de **choisir le leasing pour financer la création de sa flotte**. Pour

effectuer le bon choix, il faut connaître les avantages et les inconvénients des deux options.

## Les avantages et les inconvénients de l'achat

En achetant des vélos, **l'entreprise en devient tout de suite propriétaire**. Leur amortissement dure au moins trois ans. Cependant, cette option nécessite un investissement assez important. Le coût à prévoir dépend du type et du nombre de véhicules.

## Les avantages et les inconvénients du leasing

En optant pour le leasing, l'entreprise aura à **payer un montant fixe tous les mois**. Ce dernier comprend le coût de l'entretien et des réparations. En fin de contrat, il sera par ailleurs possible de :

- Régler le montant restant pour devenir propriétaire du véhicule ;
- Acquérir un nouveau vélo en leasing.

**À noter** : ce mode de financement permet d'étaler les coûts et de réserver les liquidités pour réaliser d'autres investissements.

## Quels sont les différents types de choix de vélos possibles ?

**Le vélo cargo et le U-Cargo** comptent parmi les choix les plus intéressants. En outre, l'entreprise peut opter également pour le système de véhicules en libre-service pour mettre une flotte à la disposition de ses salariés.

### Les vélos en libre-service

Ce service permet à l'employeur de mettre à la disposition des salariés une flotte de vélos (électriques ou non), en faisant installer une **borne de parking** par un opérateur. Pour en bénéficier, les employés auront tout simplement à en effectuer la demande auprès de l'administrateur du service au sein de l'entreprise.

Le service présente quelques avantages intéressants pour le salarié. Ce dernier peut utiliser les vélos comme il l'entend. C'est **gratuit et sans aucun engagement**. Le système convient parfaitement aux employés qui souhaitent :

- L'utiliser de manière ponctuelle ;
- Tester le vélotaf.

Par ailleurs, il **représente un coût élevé**, qui comprend l'installation des bornes pour les vélos. Plus le nombre de véhicules augmente, plus le montant à prévoir sera important. Aussi, il est essentiel de faire en amont la liste des salariés souhaitant bénéficier du système avant de le mettre en place.

## Le vélo cargo

Le vélo cargo **se décline en quelques modèles** :

- Longtail ;
- Biporteur ;
- Triporteur.

Le salarié pourra **effectuer son choix en fonction de ses besoins**. En effet, il est par exemple possible d'utiliser le véhicule pour :

- Faire des courses après le travail ;
- Déposer les enfants à l'école avant de prendre le chemin du travail.

Allongé vers l'arrière, le longtail est le modèle parfait pour effectuer les courses et transporter les enfants. Un peu plus long qu'un vélo classique, il demeure **agréable à conduire et facilement maniable**.

Le biporteur, lui, présente l'avantage d'être particulièrement facile à prendre en main. Il peut être utilisé pour transporter diverses charges. Il est à la fois plus lourd et plus long qu'un vélo classique. Quant au triporteur, c'est le **modèle idéal pour transporter d'un endroit à l'autre des charges lourdes**.

Étant bien plus long et large qu'un vélo classique, le triporteur peut être **moins facile à garer et à conduire que les deux autres modèles** de bicyclette. Toutefois, il offre une bonne stabilité à son conducteur.

## Le U-Cargo

Il s'agit d'un **longtail** qui a été pensé pour faciliter la vie à son utilisateur. Le U-cargo est un modèle électrique qui convient parfaitement aux trajets en ville. En effet, c'est un vélo familial compatible avec presque tous les sièges enfants disponibles sur le marché.

De plus, le U-Cargo est un **vélo sécuritaire**, car, à bord, les pieds des enfants sont protégés par une armure métallique au haut du dos. Cette cabine est recouverte de tissu et s'ouvre uniquement de l'extérieur. Et son ouverture s'effectue du côté trottoir. Il est bon de noter que le rack arrière peut supporter une charge de 80 kg.

D'autre part, le U-Cargo est **doté de la gâchette Easy Start et d'une assistance électrique**. Son conducteur peut alors le démarrer sans effort que ce soit en empruntant un chemin qui monte ou en transportant une lourde charge. Il reste même possible de rajouter une batterie supplémentaire sur le vélo pour doubler son autonomie, qui est d'environ 65 km.

## Existe-t-il des marketplaces spécialisées dans la location de vélos ?

Des marketplaces sont bien spécialisées dans la location de vélos. La signature d'un contrat avec une de ces entreprises intermédiaires présente également des avantages considérables aussi bien pour le salarié que l'employeur. Ce dernier financera la location de vélos à 70 %. L'employé pourra se procurer le modèle de son choix. Il a même la **possibilité de l'acheter** au lieu de le louer.

### BeeToGreen

BeeToGreen encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone et leur propose de contribuer de manière significative à l'amélioration du bien-être de leurs salariés en souscrivant son offre. Après avoir choisi le **modèle de vélo adapté à ses besoins et son budget**, l'employeur se verra proposer :

- Un paiement en trois fois sans frais ;
- Une location longue durée sur 24 ou 36 mois.

Une gestion administrative simple fait partie des principaux avantages de la proposition destinée aux entreprises. Pour les salariés, BeeToGreen offre par ailleurs une mobilité douce au meilleur prix. De même, la marketplace les **accompagne à l'obtention des aides publiques** auxquelles ils sont éligibles.

## Azfalte

Azfalte encourage les entreprises de tout [type](#) à **renforcer leur marque employeur** en offrant une meilleure qualité de vie à leurs salariés et en instaurant une politique de mobilité durable en leur sein grâce à leur offre.

Cette dernière permet aux employés soucieux de leur bien-être et de l'environnement de profiter d'un véhicule avec ou sans assistance électrique qui est bien adapté à la fois à **son budget et à son style de vie**.

## Zenride

Zenride propose un service clé en main et **pensé pour les entreprises**. Il leur offre un bon moyen d'améliorer le bien-être de leurs salariés à coût réduit. De plus, il permet aux employeurs de contrôler les coûts et de choisir entre des vélos :

- Mécaniques ;
- Pliants ;
- Électriques.

## L'achat d'un vélo avec son entreprise est-il déductible ?

**L'achat d'un vélo est déductible** si son inscription à l'actif du bilan présente un intérêt pour l'entreprise. Il faut qu'il soit cohérent avec les besoins et l'activité de cette dernière. Il est également possible de déduire du résultat les dépenses associées, telles que :

- Les assurances ;
- Le casque ;
- L'antivol.

## Quelle est la TVA pour l'achat d'un vélo avec son

---

## entreprise ?

Quel que soit le type de vélo choisi, **la TVA est de 20 %**. Mais il n'est pas possible de récupérer la taxe sur la valeur ajoutée sur du matériel de transport de personnes. Il faudra par ailleurs amortir le véhicule sur sa valeur TTC.

## FAQ

### Que doit-on savoir sur le vélo cargo ?

Sur le marché, ce type de vélo est disponible en version électrique. Il se distingue par le fait qu'il est doté d'une grande caisse permettant de transporter des marchandises et des matériels, voire des enfants en bas âge. Pour le vélo classique, celle-ci est remplacée par un petit porte-bagage qui peut supporter un poids particulièrement limité.

### Quels sont les principaux inconvénients d'un vélo électrique ?

Le vélo électrique ne procure pas que des avantages à son utilisateur. Sa vitesse est par exemple limitée à 25 km par heure. Un coût d'entretien non négligeable fait également partie de ses principaux inconvénients. Dans la liste, on distingue aussi :

Un prix assez élevé ;

Une autonomie de batterie de courte durée ;

Un risque de vol plus élevé que pour le vélo classique.

### Comment procéder à la comptabilisation d'un achat ?

Les achats destinés à être utilisés pendant plus d'un an, appelés immobilisations, sont à inscrire à l'actif. Par ailleurs, ceux dont on se sert à brève échéance (un an maximum), voire tout de suite, sont à comptabiliser dans les charges. Il faut savoir que le compte 605 regroupe les acquisitions de matériel et d'équipement nécessaires au

fonctionnement de l'entreprise, mais non considérés comme des immobilisations.